

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE TENUE À DOSQUET LE 8 FÉVRIER 2017 À 19H30

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

MUNICIPALITÉS

Dosquet
Laurier-Station
Leclercville
Lotbinière
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun
Saint-Agapit
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Sainte-Agathe-de-Lotbinière
Sainte-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière
Saint-Flavien
Saint-Gilles
Saint-Janvier-de-Joly
Saint-Narcisse-de-Beaurivage
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Saint-Sylvestre
Val-Alain

MAIRES

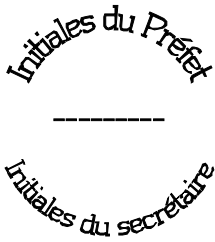
Yvan Charest
Pierrette Trépanier
Marcel Richard
Maurice Sénécal
Annie Thériault
Sylvie Fortin Graham
Christian Richard
Bernard Ouellet
Gilbert Breton
Jacques Gauthier
Denise Poulin
Normand Côté
Robert Samson
Bernard Fortier
Denis Dion
Claude Fortin
Mario Grenier
Renald Grondin

SECRÉTAIRE :

Stéphane Bergeron

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 février 2017

Page - 1 -



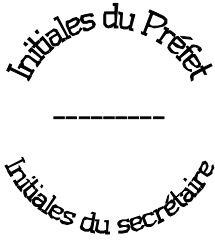
PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Ordre du jour

1. Ouverture et présences;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. **Rencontre avec MM. Martin Vaillancourt, Directeur général, Martin Paulette, Vice-président, CRECA- Présentation sur les forêts anciennes de la Seigneurie**
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 11 janvier 2017
5. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 25 janvier 2017
6. Affaires courantes;
 - a) Présentation du FDT volet Pacte-rural 2015-2016 et 2016-2017 – Projets à l'étude pour approbation et suivi;
 - i. Tableaux de suivi;
 - ii. PR4-14 – Domaine Joly-De Lotbinière;
 - iii. PR5-09 – Étude de marché – Station service;
 - iv. PR4-02 – Désengagement de fonds;
 - b) Suivi de la demande d'Aide Alimentaire de Lotbinière adressée en janvier 2017 à la MRC de Lotbinière;
 - c) Budget 2017 de mise en oeuvre du PDZA via le FDT;
 - d) Budget 2017 pour la réalisation d'actions en lien avec l'enjeu 4 du plan stratégique de la MRC de Lotbinière- Environnement naturel et humanisé;
 - e) Décision sur la tenue d'un second appel de projets pour le volet Pacte-rural du FDT 2016-2017;
 - f) Attentes 2017 – CLD de Lotbinière;
 - g) Contrat construction pour les locaux du CLE;
 - h) Contrat inventaire patrimoine agricole;
 - i) Contrat site Web;
 - j) Téléphonie IP;
 - k) Restructuration – Postes autoroutiers de la SQ;
 - l) Bilan année 1 du service de vidange des installations septiques;
 - m) Goutez Lotbinière – Partenariat 2017-2019;
 - n) Suivi des comités;
7. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**
8. Aménagement du territoire et développement local;
 - a) Conformité;
 - b) Projet de Saint-Gilles – Renonciation du délai;
9. Correspondance, présentation du résumé;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 février 2017

Page - 2 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

10. Comptabilité, comptes à payer;
 - a) Présentation des comptes;
 - b) Liste des chèques;
 - c) Liste des engagements;

11. Affaires nouvelles;
 - a) Demande au PRECA 2017 – Biblio mobile;
 - b) Appui TACA;
 - c) Mandat WSP;

12. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

13. Levée de l'assemblée.
-

044-02-2017

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'adopter l'ordre du jour.

RENCONTRE

AVEC MESSIEURS MARTIN VAILLANCOURT, DIRECTEUR GÉNÉRAL, ET MARTIN PAULETTE, VICE-PRÉSIDENT, CRECA - PRÉSENTATION SUR LES FORÊTS ANCIENNES DE LA SEIGNEURIE

Les représentants du Conseil Régional de l'Environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) informe le conseil de la MRC qu'elle possède sur son territoire une richesse avec la plus grande concentration de vieilles forêts peu ou pas perturbées des basses terres du Saint-Laurent en Chaudière-Appalaches et, probablement dans les basses terres du Saint-Laurent. Le CRECA profite de l'occasion pour demander l'appui de la MRC pour sa démarche pour assurer la conservation des vieux témoins écologiques non protégés dans la Seigneurie de Joly ainsi que pour sa démarche pour doter la réserve forestière de la rivière du Chêne d'un statut de protection qui permet les activités récréotouristiques sur une superficie totale de 9 km².

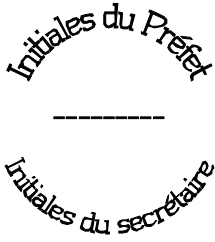
045-02-2017

APPUI AU CRECA – STATUT DE PROTECTION À LA RÉSERVE FORESTIÈRE DE LA RIVIÈRE DU CHÊNE

Attendu l'importance de conserver le patrimoine naturel que représentent les vieux témoins écologiques identifiés par les inventaires et caractérisations réalisés sur les terres publiques de la région de la Chaudière-Appalaches par le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA);

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 février 2017

Page - 3 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que les vieux témoins écologiques identifiés par le CRECA dans le « Plan de conservation des écosystèmes anciens en Chaudière-Appalaches » et plus particulièrement ceux situés sur le territoire de la Seigneurie Joly de Lotbinière peuvent être considérés comme des forêts à haute valeur de conservation et qu'ils ont une importante valeur écologique;

Attendu la résolution no. 256-10-2012 appuyant la démarche du Club de ski de fond et raquettes La Pinière pour que le ministère des Ressources naturelles considère le potentiel récréotouristique des abords de la rivière du Chêne dans son Plan d'affectation du territoire public de la Chaudière-Appalaches;

Attendu la lettre, datée du 22 janvier 2013, informant le ministère des Ressources naturelles que la MRC de Lotbinière planifiait, en collaboration avec des acteurs locaux, la réalisation d'un sentier de randonnée qui, annexe cartographique à l'appui, traverse plusieurs peuplements forestiers identifiés par le CRECA pour leur protection;

Attendu l'intérêt touristique et récréatif des aménagements et autres travaux (sentier de randonnée, restauration d'un monument de pierres, restauration des chemins) réalisés par la MRC à proximité des vieux témoins écologiques;

Attendu que la MRC projette déjà la mise en valeur de certains des secteurs à haute valeur patrimoniale et écologique identifiés par le CRECA par le prolongement du réseau de sentiers actuel;

Attendu la résolution no. 051-02-2015 émettant déjà un avis favorable à l'identification d'une réserve de la biodiversité sur les terres publiques de la Seigneurie Joly, territoire englobant les vieux témoins écologiques identifiés par le CRECA;

Attendu que la Seigneurie Joly de Lotbinière constitue le seul territoire public forestier de toute la province des basses terres du Saint-Laurent et représente le plus grand fragment forestier (165 km²) encore existant de cette province naturelle;

Attendu que les superficies occupées par les vieux témoins écologiques présents sur le territoire de la seigneurie représentent 5,9 km² dont 0,8 km² sont déjà protégés;

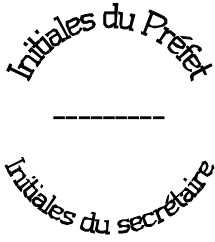
Attendu que la protection des vieux témoins écologiques pour une période de 25 ans a un impact minime sur la possibilité forestière;

Attendu la proposition similaire faite par la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de la Chaudière-Appalaches au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) à l'effet de conserver, pour une période de 25 ans, l'ensemble des témoins écologiques identifiés dans le « Plan de conservation des écosystèmes anciens en Chaudière-Appalaches »;

Il est proposé par Monsieur Renald Grondin, appuyé par Monsieur Maurice Sénécal et résolu d'appuyer la proposition du CRECA à l'effet que les superficies occupées par les vieux témoins écologiques identifiés par le CRECA et situés dans la Seigneurie Joly de Lotbinière soient protégées pour une période de 25 ans et que le territoire de la réserve forestière de la rivière Du Chêne soit doté d'un statut de conservation permettant les activités récréatives.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 février 2017

Page - 4 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

046-02-2017

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 11 JANVIER 2017

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 11 janvier 2017.

047-02-2017

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 25 JANVIER 2017

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 25 janvier 2017.

048-02-2017

REPORT DU DÉLAI DE RÉALISATION DU PROJET PR4-14 ET PREMIER VERSEMENT

Attendu que l'ensemble des projets subventionnés par le FDT volet Pacte rural 4 (2015-2016) doivent être terminés pour le 28 février 2017 et le rapport final déposé au plus tard le 31 mars 2017, comme stipulé dans les protocoles d'entente;

Attendu que le financement octroyé par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) dans le dossier du PR4-14 Domaine Joly-De Lotbinière a été retardé et que l'entente de principe a été signée en janvier 2017;

Attendu que le financement et l'émission du premier versement par le FDT volet Pacte rural 4 (2015-2016) était conditionnel à l'implication financière des autres partenaires (MCCQ);

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu de reporter le délai de réalisation du projet PR4-14 au 31 août 2017, ce qui implique la remise du rapport final par le Domaine Joly-De Lotbinière au plus tard le 30 septembre 2017 et de procéder au premier versement de 50 % du projet (20 000 \$) à l'organisme.

049-02-2017

FDT VOLET PACTE RURAL 2016-2017 – PR5-09 : ÉTUDE DE MARCHÉ – STATION-SERVICE

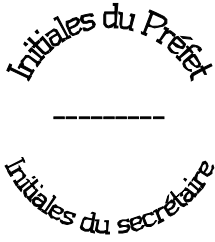
Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 1 500,00 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à faire réaliser une étude de marché pour le projet de poste d'essence et station-service qui serait chapeauté par Dosquet Tout-Horizon suite à une consultation publique en 2016.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2014-2018;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 février 2017

Page - 5 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2016-2017;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 1 500,00 \$ de son enveloppe du FDT volet Pacte rural 2016-2017 à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Maurice Sénécal et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 1 500,00 \$ à la municipalité de Dosquet pour le projet PR5-09 – Étude de marché – Station-service.

050-02-2017

PR4-02 - DÉSENGAGEMENT DE FONDS DANS LE PACTE RURAL 4

Attendu le projet « Mise à niveau – Centre de distribution » déposé par les Moissonneurs Solidaires dans l'obtention d'une subvention du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural (2015-2016);

Attendu que ce projet (PR4-02), évalué à 67 600 \$, a été accepté et que le montant attribué par le FDT-Pacte rural pour ce projet était de 32 500 \$, soit 48 % du coût de projet total;

Attendu qu'un rapport final doit être déposé par le promoteur afin que ce dernier puisse recevoir le paiement final du projet;

Attendu que le rapport final devait contenir des preuves avec pièces justificatives totalisant des dépenses totales de 67 600 \$;

Attendu que les pièces justificatives totalisaient un montant total de 66 705,34 \$ au lieu d'un montant total de 67 600 \$ tel qu'il était prévu puisque certaines pièces justificatives concernaient des dépenses effectuées avant le dépôt de ladite demande;

Attendu que le montant attribué par le FDT-Pacte rural devait être 48 % du montant total du projet, soit de 32 500 \$;

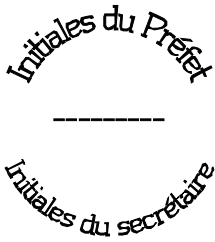
Attendu que le déboursé total du FDT-Pacte rural est de 32 018,56 \$ au lieu de 32 500 \$;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de désengager une somme de 481,44 \$ du projet PR4-02 – Mise à niveau – Centre de distribution dans le FDT volet Pacte rural (2015-2016) et de le rendre disponible.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 février 2017

Page - 6 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

051-02-2017

MISE EN ŒUVRE DU PDZA – BUDGET 2017

Attendu que le conseil de la MRC de Lotbinière a adopté, via la résolution #008-01-2017, le plan d'action 2017 du PDZA;

Attendu que ce plan d'action requiert un budget de mise en œuvre de 30 000 \$, incluant un montant de 4 000 \$ réservé pour la caractérisation des terres en friches sur le territoire de la MRC de Lotbinière;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de réserver un montant de 30 000 \$ à même l'enveloppe du FDT 2017-2018 pour la mise en oeuvre du plan d'action 2017 du PDZA.

052-02-2017

BUDGET 2017 - COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Attendu que le comité consultatif en environnement (CCE) s'est rencontré le 14 décembre 2016;

Attendu que lors de cette rencontre le CCE a signifié à la MRC de Lotbinière qu'il serait souhaitable de disposer d'un montant de 10 000 \$ au FDT 2017-2018 pour la réalisation des actions 4.2.3 et 4.4.8;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu de réserver un montant de 10 000 \$ à même l'enveloppe du FDT 2017-2018 pour la réalisation des actions 4.2.3, *Favoriser la mise en œuvre de mesures agro environnementales en milieu agricole*, et 4.4.8, *Explorer des avenues pour encourager la restauration optimale des biens d'intérêt*, de la Planification stratégique 2014-2018.

053-02-2017

PACTE-RURAL 2016-2017 – FDT – SECOND APPEL DE PROJETS

Attendu qu'en 2015 la MRC de Lotbinière a décidé de reconduire le Pacte-rural avec l'enveloppe du FDT;

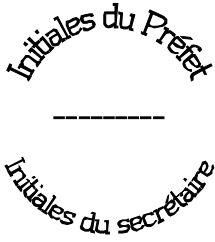
Attendu que la MRC de Lotbinière souhaite statuer et définir des critères d'analyse sur la pertinence et les priorités des projets qui contribueront au développement de son territoire, ainsi que sur le facteur de récurrence de plusieurs projets déposés dans le cadre des enveloppes du Pacte rural;

Attendu qu'un forum des maires aura lieu au printemps 2017 et qu'il sera question des critères d'admissibilité du FDT;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 février 2017

Page - 7 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de ne pas réaliser un second appel de projets pour le volet Pacte-rural du FDT 2016-2017 et d'attendre l'enveloppe 2017-2018 afin que le prochain appel de projets soit réalisé avec les nouveaux critères élaborés.

054-02-2017

ATTENTE 2017 DE LA MRC ENVERS LE CLD

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé Madame Sylvie Fortin et résolu d'adopter le document portant sur les attentes de la MRC envers le CLD pour l'année 2017.

055-02-2017

AMÉNAGEMENT DES BUREAUX DE SERVICE QUÉBEC (SQI) – OCTROI DU CONTRAT

Attendu que la Société d'infrastructure du Québec (SQI) veut procéder à l'aménagement des locaux actuellement occupés par Service Québec;

Attendu que la SQI a fait appel à la MRC de Lotbinière pour coordonner la réalisation des travaux;

Attendu qu'un processus d'appel d'offres par invitation a été lancé en décembre 2016 pour obtenir des prix auprès d'entrepreneurs locaux;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 janvier 2017 et que 3 soumissions ont été reçues;

Attendu que l'ensemble des coûts des travaux, honoraires professionnels et frais de gestion du projet sera payé par la SQI;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Marcel Richard et résolu d'accorder le contrat à Construction C.J. Picard au montant de 63 375,35 \$ (taxes comprises) conditionnellement à la signature d'une entente avec la SQI autorisant les dépenses et le remboursement de l'ensemble des frais encourus par la MRC de Lotbinière pour ces travaux.

056-02-2017

MANDAT INVENTAIRE PATRIMOINE AGRICOLE

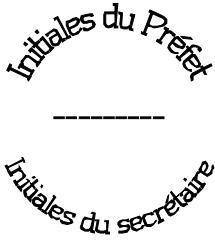
Attendu le dépôt de deux offres de services le 20 janvier 2017 par les firmes Patri-Arch et Bergeron Gagnon inc. pour la réalisation d'un préinventaire du patrimoine agricole ;

Attendu que la responsable du projet a annoncé aux deux firmes le montant maximal alloué au projet dans le cadre de l'entente de développement culturel 2017, soit 24 000 \$ taxes incluses;

Attendu l'analyse des deux offres avec la grille d'évaluation tenant en compte l'expérience de la firme et de ses chargés de projets, la stratégie proposée, l'échéancier et les références du milieu ;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 février 2017

Page - 8 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que les deux firmes ont une expertise pertinente, mais que l'une d'elles a réalisé davantage d'inventaires spécifiquement en patrimoine agricole pour d'autres MRC et que les références recueillies auprès des agents culturels nous font part de la qualité de leur travail;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de mandater la firme Patri-Arch pour effectuer le préinventaire du patrimoine agricole de la MRC de Lotbinière pour un montant de 23 972,29 \$ (taxes incluses).

057-02-2017

SITE INTERNET DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

Attendu que le site internet de la MRC de Lotbinière est désuet et nécessite une modernisation;

Attendu qu'une proposition d'arborescence et d'ergonomie plus actuelle a été présentée par la responsable des communications, puis validée par le personnel de la MRC;

Attendu que le site internet du CLD de Lotbinière et de Vivre en Lotbinière a été mis à jour et qu'ils utilisent la plateforme Wordpress qui est plus conviviale pour les mises à jour;

Attendu que la firme Zonart Communication inc. est déjà responsable des sites internet du CLD et de Vivre en Lotbinière et qu'il est souhaitable d'avoir un seul fournisseur tant au point de vue administratif que pour le soutien technique;

Attendu que Zonart Communication inc. propose d'effectuer la mise à jour du site internet de la MRC pour un montant de 11 865 \$ (avant taxes), comprenant l'intégration du répertoire culturel;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Maurice Sénécal, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu de mandater la firme Zonart Communication inc. pour effectuer la mise à jour du site internet de la MRC de Lotbinière pour un montant de 11 865 \$ (avant taxes).

058-02-2017

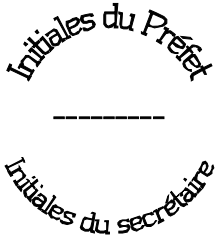
ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉPHONIE IP

Attendu que le système téléphonique fourni au CLD de Lotbinière via le loyer à Laurier-Station a éprouvé des pannes assez régulièrement;

Attendu que le système au bureau de la MRC date de 1994, que la durée de vie utile tire à sa fin et que notre représentant nous a contactés à l'automne dernier pour moderniser nos installations;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 février 2017

Page - 9 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que nous avons demandé des offres au fournisseur Panasonic du CLD de Lotbinière et à notre fournisseur Toshiba;

Attendu que de part et d'autre nous sommes satisfaits du service offert par nos fournisseurs respectifs, mais que la technologie offerte en premier lieu différait un peu, Toshiba offrait un système 100 % IP avec un serveur à la MRC et Panasonic proposait une solution hybride un peu moins coûteuse;

Attendu que nous avons retenu les services d'un consultant indépendant afin de nous assurer que les offres reçues étaient bien comparables;

Attendu que la MRC réalise une économie de 13 % en centralisant un seul contrôleur à la MRC plutôt que les deux adresses en possèdent un distinct chez eux;

Attendu les deux offres reçues :

| Fournisseurs: | Perron Télécom | Résotel | Résotel | Résotel |
|---------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|------------------|------------------|
| | Panasonic (Solution hybride) | Toshiba Ipedge (serveur indépendant) | Toshiba Hybride | Toshiba Hybride |
| | 64/64 postes ip | | 64/64 postes ip | 24/64 postes ip |
| MRC+CLD, total de 64 téléphones | <u>21 616 \$</u> | <u>28 327 \$</u> | <u>26 049 \$</u> | <u>23 887 \$</u> |

Attendu que la solution de Perron Télécom totalise 24 853 \$ incluant les taxes;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Marcel Richard, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu de mandater le plus bas soumissionnaire, soit Perron Télécom, pour effectuer l'installation du nouveau système de téléphonie et de financer le projet avec le poste budgétaire prévu aux immobilisations pour 2017.

059-02-2017

GOUTEZ LOTBINIÈRE

Attendu que la 3^e entente de partenariat entre la table de concertation Goutez Lotbinière et ses partenaires est venue à échéance en 2016;

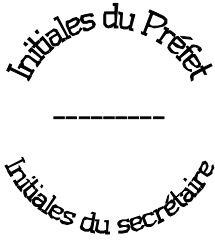
Attendu que la table de concertation Goutez Lotbinière travaille à signer une 4^e entente avec ses partenaires majeurs, dont la MRC de Lotbinière, pour les années 2017, 2018 et 2019 au montant de 5 000 \$ par année;

Attendu que le montant demandé par année reste le même que pour la précédente entente;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 février 2017

Page - 10 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Madame Sylvie Fortin, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu de renouveler la participation de la MRC de Lotbinière à une 4^e entente de partenariat à titre de partenaire majeur pour les années 2017, 2018 et 2019, moyennant une contribution de 5 000 \$ par année pour le support des actions de la table de concertation Goutez Lotbinière.

060-02-2017

PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ÉTUDE D'IMPACTS ÉCONOMIQUES – TROISIÈME LIEN

Attendu que la Ville de Lévis et la TREMCA ont entrepris au cours des dernières semaines des démarches pour faire réaliser une étude d'impacts économiques liés à la congestion routière et à l'aménagement d'un troisième lien interrives entre Québec et Lévis;

Attendu que le processus d'appel d'offres aura permis de retenir la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui propose de réaliser le mandat pour 86 000 \$ (taxes en sus);

Attendu que la Ville de Lévis s'est engagée à défrayer 80 000 \$ et que les discussions des autres membres du comité administratif de la MRC démontraient un consensus à partager à parts égales entre les 9 autres MRC de Chaudière-Appalches les 6 000 \$ résiduels et l'équivalent des taxes non remboursables pour un montant d'environ 1 000 \$ par MRC participantes;

Il est proposé par Monsieur Renald Grondin, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'accepter la répartition des coûts de l'étude, entre les différents territoires, proposée par la TREMCA et de payer l'équivalent d'un neuvième de 6 000 \$ et des taxes nettes pour un montant approximatif de 1 000 \$.

061-02-2017

ENTENTE CONCERNANT LE FINANCEMENT DE LA TABLE AGROALIMENTAIRE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES (TACA) POUR L'ANNÉE 2017-2018

Attendu que la MRC de Lotbinière compte sur le développement du secteur agricole et agroalimentaire pour contribuer à une activité économique dynamique;

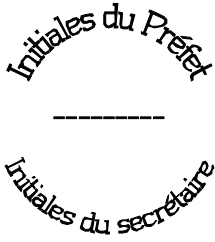
Attendu que la MRC de Lotbinière a réalisé un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui vise à soutenir et à diversifier le développement de l'agriculture et de ses filières;

Attendu que l'article 126.3 de la Loi sur les Compétences municipales permet à une MRC de conclure avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relatives à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

Attendu que la TACA a élaboré un Plan de développement du bioalimentaire pour la région de la Chaudière-Appalaches, ci-appelé PDBR Cap 2025;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 février 2017

Page - 11 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la participation financière de la MRC de Lotbinière pour cette entente s'établit à 4 800 \$ pour l'année 2017-2018;

Attendu que le secteur agroalimentaire constitue une des priorités convenues au sein de la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA) et que cette entente permet d'agir avec un effet levier pour réaliser des actions structurantes;

Attendu que la participation financière de la MRC devra éventuellement être acquittée par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) lorsqu'il sera disponible, mais que d'ici là l'organisme a besoin de l'engagement des MRC à participer pour l'année 2017-2018 au paiement des contributions financières pour un montant équivalent à la contribution 2016-2017;

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de réitérer l'intérêt de la MRC de Lotbinière à renouveler pour 2017-2018 son entente sectorielle sur le développement du bioalimentaire dans la Chaudière-Appalaches avec la TACA pour un montant équivalent à l'année dernière, soit 4 800 \$.

062-02-2017

DÉLÉGATION DE LA MRC DE LOTBINIÈRE – TOURNÉE RÉGIONALE DU MINISTRE MARTIN COITEUX SUR LE FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)

Il est proposé par Monsieur Maurice Sénécal, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de nommer Monsieur Bernard Fortier sur la délégation qui regroupe d'office Monsieur Normand Côté, préfet, et Monsieur Bernard Ouellet, maire de la municipalité la plus peuplée, conformément à l'invitation formulée par le Ministre à participer à la tournée régionale sur le FARR.

063-02-2017

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

| Conformité au SADR - Approbation de règlement d'urbanisme | | | |
|--|-------------|---------------------|-------------------------|
| Assemblée du conseil du 8 février 2017 | | | |
| Municipalité | Type | No. du règl. | No du certificat |
| Saint-Apollinaire | Zonage | 791-2016 | 2017-13 |

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 février 2017

Page - 12 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

064-02-2017

RENONCIATION AU DÉLAI DE 30 JOURS – DOSSIER CPTAQ NO 414 783

Attendu que la municipalité de Saint-Gilles a demandé à la CPTAQ une autorisation d'utiliser le lot 4 527 813, du cadastre du Québec, à une fin autre que l'agriculture, soit pour établir une servitude de passage en faveur de la Municipalité pour l'aménagement d'un fossé de drainage servant à l'égouttement pluvial d'un développement résidentiel;

Attendu que la MRC de Lotbinière, comme tout autre intéressé au dossier, dispose d'un délai de 30 jours, après la sortie de l'orientation préliminaire, pour faire des représentations auprès de la CPTAQ;

Attendu que la MRC n'a pas l'intention de s'opposer au projet;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu que la MRC de Lotbinière renonce au délai de 30 jours dont elle dispose pour faire des représentations au dossier numéro 414 783 de la CPTAQ.

065-02-2017

COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2017

Il est proposé par Monsieur Maurice Sénécal, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

| Liste des déboursés | |
|---|----------------------|
| Chèques émis | 429 808.11 \$ |
| Dépôts directs faits et à faire | 90 500.02 \$ |
| Prélèvements (Paiements par Accès D) | 70 159.68 \$ |
| Total des paiements : | 590 467.81 \$ |
| Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit: | |
| Liste des engagements : | 128 487.70 \$ |

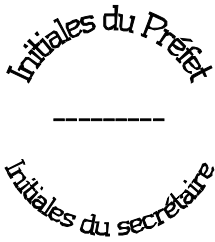
066-02-2017

DÉPÔT D'UN PROJET AU PRECA 2017 – BIBLIO MOBILE

Attendu que la MRC de Lotbinière a obtenu une aide financière de 10 000 \$ du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) pour déployer un projet pilote de biblio mobile auprès des 6-12 ans sur les terrains de jeux de la région à l'été 2017, dans le cadre de son entente de développement culturel 2015-2017;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 février 2017

Page - 13 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que ce projet a suscité de l'intérêt de divers partenaires dans le milieu et a permis des associations afin de rejoindre d'autres clientèles jeunesse, tel que souhaité dans la politique culturelle de la MRC de Lotbinière;

Attendu que les Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRECA) font un appel de projet dans toutes les MRC du territoire de la Chaudière-Appalaches afin de soutenir des projets liés à la lecture;

Attendu la bonification du projet initial de biblio mobile sur le territoire de la MRC de Lotbinière afin de rejoindre de nouvelles clientèles jeunesse déposée par l'agente de développement culturel, en collaboration avec Priorité enfants Lotbinière (0-5 ans) et le regroupement des Jeunes de Lotbinière (adolescents);

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de déposer un projet bonifié de biblio mobile pour le territoire de la MRC Lotbinière et de demander à la PRECA de soutenir les nouvelles actions ciblées pour un montant maximal disponible de 16 000 \$.

067-02-2017

MANDAT WSP – CONCEPTION PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Attendu que le PGMR 2015-2019 prévoit la mise en place d'une plateforme de compostage à même le LET à Saint-Flavien;

Attendu que le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) prévoit que les demandes d'aide financière doivent être déposées avant le 31 décembre 2017;

Attendu que le PTMOBC prévoit que les projets acceptés doivent être en opération avant le 30 septembre 2019;

Attendu que le PTMOBC offre une subvention de 50 % des coûts des travaux et de 33,33 % pour l'achat de bacs roulants;

Attendu la recommandation du comité de cogestion;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu de mandater la firme WSP inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité avancée pour l'aménagement d'une plateforme de compostage au LET pour un montant de 18 750 \$ (avant taxes).

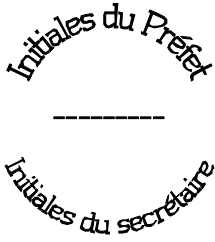
068-02-2017

ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)

Attendu que plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 février 2017

Page - 14 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

Attendu que la MRC de Lotbinière a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de la CIM, souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de la CIM, s'engager à en respecter les règlements et souscrire au contrat à intervenir avec la CIM;

Il est proposé par Madame Sylvie Fortin, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu :

- Que la MRC de Lotbinière souscrive à vingt (20) parts du capital social de la CIM pour un montant total de deux cents dollars (200 \$);
- Que la MRC de Lotbinière adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;
- Que Monsieur Normand Côté, préfet, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la MRC de Lotbinière, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;
- Que Monsieur Normand Côté, préfet, agisse à titre de représentant de la MRC de Lotbinière dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

069-02-2017

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – DOSSIER 414 783 – SAINT-GILLES

Attendu la demande d'autorisation de la municipalité de Saint-Gilles, auprès de la CPTAQ, pour utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 527 813 du cadastre du Québec, afin d'établir une servitude de passage en faveur de la municipalité, pour l'aménagement d'un fossé de drainage servant à l'égouttement pluvial d'un développement résidentiel, servitude nécessitant une superficie de 1 779 mètres carrés;

Attendu qu'après analyse par le service d'aménagement de la MRC, cette demande répond aux critères formulés à l'article 62 de la LPTAAQ;

Attendu que cette analyse révèle aussi que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Marcel Richard, et résolu,

- D'appuyer la demande d'autorisation de la municipalité de Saint-Gilles, auprès de la CPTAQ, pour utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 527 813 du cadastre du Québec, afin d'établir une servitude de passage en faveur de la municipalité, pour l'aménagement

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 février 2017

Page - 15 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

d'un fossé de drainage servant à l'égouttement pluvial d'un développement résidentiel, servitude nécessitant une superficie de 1779 mètres carrés

- D'émettre l'avis que cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la L.P.T.A.A.Q.
- D'aviser la CPTAQ que cette demande est conforme aux objectifs du SADR, à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire.

070-02-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu la levée de l'assemblée à 22 h 02.

.....
Le préfet

.....
Le directeur général

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 février 2017

Page - 16 -